



MIDI-PYRÉNÉES

RODEZ, le 11 décembre 2008

DRIRE MIDI-PYRENEES
12 rue Michel Labrousse
BP 1345
31107 TOULOUSE CEDEX 9
Affaire suivie par : Dominique Rumeau
Dominique.rumeau@industrie.gouv.fr
Tél. : 05.62.14.90.91 – Fax : 05.62.14.90.01

Compte-rendu de la réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du site SOBEGAL de Calmont (12)

Le comité local d'information et de concertation de Calmont s'est réuni, pour la première fois, le 27 novembre 2008 à 11 heures en la Mairie de Calmont sous la présidence de Béatrice FADDI directrice des Services du cabinet du Préfet de l'Aveyron.

Présents :

Type de collègue	organismes	Nom et prénom
« administration »	préfecture	Béatrice FADDI (directrice des Services du Cabinet)
« administration »	Préfecture (Sécurité Civile)	Michèle ROMERO
« administration »	SDIS 12	Frédéric SARRES
« administration »	DDE	Jacky BURZALA
« administration »	DRIRE	Brice HUMBERT
« administration »	DRIRE	Dominique RUMEAU
« exploitant »	SOBEGAL	Nicolas GAUTHIER
« collectivité territoriale »	Commune de Calmont	Christian VERGNES
« collectivité territoriale »	Commune de Manhac	Christian REY
« collectivité territoriale »	Conseil général	Didier MAI-ANDRIEU
« collectivité territoriale »	Communauté	Mireille BOUZAT
« riverain »		Jean Michel BIBAL
« riverain »	RAGT	Stéphane DELEVOIE
« riverain »		Jean-Marie BOUSQUET
« salariés »	SOBEGAL	Lucien SALANAVE
« salariés »	NATIONAL CALSAT	Bernard VALERY

Dominique Rumeau, pour la DRIRE, ouvre la réunion à 11 heures, remercie les participants et précise l'ordre du jour :

- Présentation du CLIC ;
- Election du Président du CLIC ;
- Présentation de l'établissement par l'industriel ;
- Présentation de la démarche PPRT par le Pôle Risques de la DRIRE ;
- Nomination du ou des représentants du CLIC comme membres associés à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT);
- Questions diverses.

1- présentation du CLIC

Dominique Rumeau, du pôle risques accidentels de la DRIRE Midi-Pyrénées, présente les principes de constitution et de fonctionnement des CLIC, définis par le décret n°2005-82 du 1^{er} février 2005 et la circulaire du 26 avril 2005 (cf pièce jointe n°1)

Une précision est apportée : les compte-rendus des réunions des CLIC sont mis en ligne sur le site de la DRIRE Midi-Pyrénées (www.midi-pyrenees.drire.gouv.fr)

2- nomination du président du CLIC

Mme la Directrice des services du cabinet, représentant le Préfet, est l'unique membre désirant postuler pour assurer la présidence du CLIC.

M. le Préfet est nommé Président du CLIC à l'unanimité à l'issue d'un vote à main levée.

3- Présentation de l'établissement par l'industriel

Nicolas Gauthier présente le site de SOBEGAL (cf pièce jointe n°2)

Jacky BURZALA demande si d'éventuelles eaux d'extinction sont contenues sur le site. Nicolas Gauthier répond que oui et précise que les eaux d'extinction d'un incendie sur le site ne contiendraient pas ou peu de substance polluante (pas d'utilisation d'additifs dans les eaux d'extinction).

Christian VERGNES demande si les distances d'effet impactant les zones de maîtrise d'urbanisme vont être modifiées.

Dominique Rumeau répond que les zones d'effet actuelles se retrouvant dans le périmètre PPI ou dans les zones actuelles dites Z1 et Z2 vont être modifiées. En effet, ces précédentes zones étaient issues des études de dangers datant de 2002, 2003 et 2005. L'exploitant a en août 2008 présenté une nouvelle étude de dangers. Cette dernière étude prend en compte les nouvelles méthodes de calcul des effets et les dernières modifications sur le site dont la réduction du remplissage de la sphère.

Jean Michel BIBAL demande s'il y a déjà eu des accidents sur le site.

SOBEGAL précise qu'à l'échelle de son entreprise comptant 4 sites, il y a eu des accidents. Sur le site, deux accidents anciens se sont produits. En 1980, un accident mortel a eu lieu au niveau du hall de conditionnement de l'activité de remplissage de bouteilles et un autre accident était lié à l'activité wagon. Il est à noter que ces deux activités n'existent plus sur le site.

Jacky BURZALA demande quelles sont les sources de dangers, outre les activités démantelées depuis, issues du retour d'expérience. SOBEGAL indique que les arrachements de bras de chargements lors des opérations de chargements ou de déchargements sont une possible source de dangers.

Mme la Directrice des services du cabinet demande quelles sont les dispositions mises en place sur le site pour faire face à une intrusion.

SOBEGAL indique qu'en dehors des heures ouvrées, le site est sous surveillance par des détecteurs d'intrusion et d'alarmes techniques renvoyant via une entreprise extérieure au personnel du site dont les logements jouxtent le site.

Jean Michel BIBAL demande quels sont les types d'incidents simulés lors des exercices incendie. Les types d'incidents sont entre autre les scénarios issus du Plan Opérationnel d'Intervention.

Mme la Directrice des services du cabinet demande si les effets dominos entre le site de la RAGT jouxtant le site et SOBEGAL sont pris en compte dans les études de dangers. La DRIRE répond que oui.

Mme la Directrice des services du cabinet demande qui des employés ou des chauffeurs interviennent lors des opérations de déchargement ou de chargement. Les employés de SOBEGAL interviennent.

Un membre du collège des riverains demande si, parmi les chauffeurs des entreprises de transport, des intérimaires peuvent conduire un camion transportant du propane. La conduite de ce type de véhicule nécessite certaines habilitations et formations ce qui limite le profil des intérimaires.

4- présentation de l'action de la DRIRE sur le site

Dominique RUMEAU expose les actions récentes de la DRIRE sur le site (cf pièce jointe n°3)

5- présentation de la démarche PPRT

La DRIRE diffuse un film présentant la démarche des Plans de Prévention des Risques Technologiques.

6- Nomination du ou des représentants du CLIC comme membres associés à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Stéphane DELEVOIE et Jean Michel BIBAL acceptent d'être nommés en tant que membres associés à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Fin de la réunion à 13 heures.

**Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice des Services du Cabinet,**



Béatrice FADDI